

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, ça me ferait plaisir de répéter pour la n° fois à l'honorable chef de l'opposition la technique de travail que nous avons utilisée, à savoir une lettre qui est, dirait-on, publique, facile à lire, courte, écrite par les 10 députés du centre-est de Montréal, qui se rencontrent toutes les semaines pour exprimer les préoccupations de leurs circonscriptions respectives. Le sujet de cette lettre, ou du dossier, que nous choisissons est piloté d'habitude par deux députés ou un, ça dépend qui est en charge. Celui-ci était piloté en effet par deux députés. Nous signons tous. A l'avenir, bien sûr, les deux ministres ne signeront pas! Le groupe continue son travail et choisira l'outil de représentation qu'il juge le plus approprié.

Lundi prochain, nous sommes au port de Montréal et ce ne sera pas une lettre que nous ferons mais une conférence de presse, après une réunion publique. Si l'honorable député veut voir ce qu'est le centre-est de Montréal, il est invité à venir le visiter. Dans notre caucus, nous ne muselons pas les gens. Je pense que c'est cela qu'il faut comprendre, et que les députés exprimaient des préoccupations qui, par hasard peut-être, touchaient à un sujet d'intérêt national.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES SOUS-MARINES AU LARGE DES CÔTES DE TERRE-NEUVE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement n'était pas disposé à laisser tomber ses revendications à l'égard des ressources sous-marines et à demander à ses représentants de faire de même devant la Cour fédérale pour ne pas compromettre les négociations en cours avec le gouvernement de Terre-Neuve et pour faire en sorte qu'elles se déroulent dans un climat de bonne entente?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que le député n'a pas bien compris notre position. Pendant 14 ans déjà, nous avons mis de côté la question de la propriété de ces ressources, nous abstenant de demander à la Cour suprême de trancher la question, parce que nous espérons négocier une solution politique qui serait avantageuse tant pour les habitants de Terre-Neuve que pour l'ensemble des Canadiens. C'est la position qu'a adoptée mon gouvernement depuis mon arrivée au pouvoir, mais les années passent et l'on n'a pas encore décidé quels règlements doivent s'appliquer aux ressources sous-marines. Le Syndicat international des marins a porté une affaire devant les tribunaux à ce sujet. Le gouvernement de Terre-Neuve semble toujours incapable de se décider à négocier avec nous en toute bonne foi, et la question de la propriété des ressources reste en suspens. C'est ce qui se passe depuis 12 ou 14 ans. Le député ne devrait pas demander pourquoi nous ne sommes pas disposés à mettre de côté la question de la propriété des ressources, puisque c'est ce que nous avons toujours fait pour essayer de parvenir à une entente négociée.

Questions orales

En juillet dernier, j'ai écrit au premier ministre de Terre-Neuve et je lui ai dit: «Nous ne pouvons pas attendre plus que six mois, mais essayons tout de même de conclure une entente négociée avant la fin de février. Je tenais simplement à vous signaler que si nous n'y réussissons pas, nous porterons certainement l'affaire devant les tribunaux nous-mêmes. Nous essayons depuis des années de négocier une entente avec vous ou, du moins, d'obtenir que nous saisissons ensemble les tribunaux de l'affaire. Vous n'avez pas réussi à vous décider dans un sens ou dans l'autre. Terre-Neuve n'a pas voulu se joindre aux autres provinces Maritimes lors de la signature de l'entente en 1977. Essayons tout de même de trancher la question avant la fin de février.»

Trois semaines avant la date limite, le premier ministre M. Peckford s'est apparemment rendu compte de je ne sais quel fait nouveau, et il nous a fait parvenir un télégramme disant qu'il faudrait conclure une entente sans passer par les tribunaux, comme je le préconise depuis 14 ans. Je ne veux pas dire par là que les tribunaux n'auront jamais à trancher cette question. Ils pourraient d'ailleurs la trancher dans l'affaire du Syndicat des marins. Nous affirmons simplement que, si nous négocions de bonne foi, nous pouvons réussir à nous entendre sans savoir vraiment qui, aux termes de la constitution, possède vraiment les ressources sous-marines, parce que les tribunaux n'auront pas tranché la question avant la fin de février.

ON DEMANDE DE REPORTER LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le premier ministre sait bien qu'un règlement politique est de beaucoup préférable, dans l'esprit de la Confédération, à un règlement judiciaire. Je lui demande donc pourquoi son gouvernement a refusé de reporter cette procédure pendant que se poursuivaient les négociations, même si cela l'avait obligé à mettre de côté pour le moment sa prétention aux ressources sous-marines? Il sait bien que les négociations ne peuvent se dérouler de bonne foi tant que les tribunaux sont saisis de l'affaire.

M. Lalonde: Cela ne dépend pas de nous.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député fait allusion à l'affaire du Syndicat international des marins, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui a pris l'initiative. Cette affaire découle d'une décision rendue par une commission du gouvernement de Terre-Neuve, que le Syndicat conteste. Ce n'est pas à nous de décider de poursuivre l'affaire. Je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a même ordonné à ses avocats de s'abstenir d'intervenir quand Terre-Neuve a réclamé un délai.

Pour revenir à la question principale, depuis 14 ans, nous réclamons ce que le ministre demande aujourd'hui, un règlement politique. Des douzaines de fois, j'ai tenté de m'entendre avec les premiers ministres, et nos ministres en ont fait autant par voie de négociation, mais, de toute évidence, Terre-Neuve ne veut pas de pareille solution. Elle cherche à faire traîner l'affaire indéfiniment, sans se rendre compte qu'elle nuit ainsi à ses citoyens, puisque les ressources sous-marines resteront inexploitées aussi longtemps que les problèmes administratifs ne seront pas réglés.